

citée tout à l'heure nous apprend que « l'officier qui avait conquis le Canada », c'est-à-dire Lord Amherst, demandait au gouvernement anglais qu'on lui donnât les biens des Jésuites. Il avait commencé ses instances bien avant la suppression de la Compagnie de Jésus, et il va sans dire qu'elles devenaient plus pressantes depuis cette suppression. On est surpris du sans-gêne avec lequel ce personnage cherchait à s'approprier le bien d'autrui. L'Etat pouvait-il lui donner ce qui ne lui appartenait pas ? Les capitulations et les traités transfèrent la souveraineté d'un pays de couronne à couronne, mais non pas la propriété des biens des citoyens. Les Jésuites du Canada n'avaient-ils pas la propriété des biens qui leur avaient été donnés expressément pour leur subsistance et leur entretien, ou qu'ils avaient acquis d'une manière quelconque pour les fins de leur institut ? Et après leur suppression, ces biens n'appartenaient-ils pas à l'Eglise, et n'est-ce pas à elle qu'ils devaient être attribués ?

C'est le suprême honneur de Carleton de l'avoir compris, et, comme le dit Mgr Briand, « de s'être efforcé de conserver ces biens pour l'utilité de l'Eglise du Canada. » S'il ne réussit pas complètement, si déjà le gouvernement s'était emparé d'une partie du collège pour des fins militaires et avait aliéné une partie des biens des Jésuites, une autre partie, encore assez notable, fut réservée ; et si, de nos jours, le gouvernement de Québec a pu rendre ces biens, ou leur équivalent, à leurs légitimes possesseurs, n'est-ce pas grâce à la vigilance de ceux — nommons spécialement Carleton et Mgr Briand — qui travaillèrent et réussirent à faire reconnaître leur caractère de biens ecclésiastiques ?

Carleton et Briand : quels beaux noms, quelles belles figures dans notre histoire ! Saluons avec respect ces nobles représentants de l'Eglise et de l'Etat au Canada. Ils semblent avoir été ménagés à notre pays par une Providence toute spéciale, à une époque où il avait un si grand besoin du concours des deux puissances, le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, pour connaître sûrement sa voie, la voie droite, pour s'y maintenir, pour s'y fixer d'une manière stable et durable, à l'encontre de tant de séductions, de tant d'appels trompeurs, de tant d'obscurités répandues partout. Voici par exemple le souffle de l'Indépendance américaine qui envahit le Canada, et agite les esprits d'un bout à l'autre de la province ; voici des bataillons armés, amis ou ennemis, on ne sait